

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2009

### SYNTHESE

---o0o---

#### **1ERE DELIBERATION :** **FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU CENTRE EDEN PARC**

La Commune souhaite louer les 12 chambres situées au 2<sup>ème</sup> étage du Centre Eden Parc.

Cette location interviendra pour des activités d'intérêt général, notamment à l'occasion des rencontres scolaires réalisées avec les villes jumelées et notre commune.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les prix de locations desdites chambres.

#### **2EME DELIBERATION :** **DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

La Décision Modificative N°2 de l'exercice 2009 du Budget Annexe de l'Assainissement retrace tant en dépenses qu'en recettes le réajustement de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire en cours.

Le document présenté d'un montant total de 799 195,12 € s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la manière suivante pour chacune des deux sections :

Fonctionnement :	0,00€
Investissement :	799 195,12€

Il est proposé au Conseil Municipal D'ACCEPTER les ajustements de crédits proposés et d'ADOPTER la Décision Modificative N° 2 du Budget Annexe de l'Assainissement de l'exercice 2009.

#### **3EME DELIBERATION :** **DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL**

La Décision Modificative N°3 de l'exercice 2009 du Budget Principal retrace tant en dépenses qu'en recettes le réajustement de crédits rendus nécessaires par l'exécution budgétaire en cours, et notamment les opérations d'intégration de fin d'année.

Le document présenté d'un montant total de 889 826,59 € s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la manière suivante pour chacune des deux sections :

Fonctionnement :	0,00 €
Investissement :	889 826,59 €

Il est proposé au Conseil Municipal D'ADOPTER la Décision Modificative N° 3 du Budget Principal de l'exercice 2009.

**4EME DELIBERATION :**  
**RESEAU DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES TRANSPORTS PUBLICS DE CANNES – LE CANNET – MANDELIEU-LA NAPOULE  
(SITP) – PROGRAMMATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

Le PDU du SITP, approuvé le 11 Mai 2004, précise la mise en œuvre d'un réseau de TCSP sur la base de deux lignes dont les tracés sont situés sur les axes majeurs de l'agglomération Cannes Le Cannet Mandelieu La Napoule.

Le SITP a donc décidé de réaliser une infrastructure de transport collectif, en moitié routier sur les deux axes préconisés, et d'y mettre en place un bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable à l'initiative du SITP, après avis des communes concernées par les opérations de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur les modalités de concertation.

**5EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2007/2008 - DELEGATION DU  
SERVICE PUBLIC DES JEUX**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le Conseil Municipal examine, chaque année, le Rapport d'Activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Activité de la Délégation de Service Public des Jeux pour l'année 2007/2008.

**6EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
OUEST**

Par ce premier bilan d'activités pour l'année 2008, le Syndicat Mixte du SCOT Ouest rend compte de ses actions et réalisations définies le 3 Juin 2008, date de sa création.

Il sera proposé au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport Annuel d'Activité 2008 du Syndicat Mixte du Scot Ouest.

**7EME DELIBERATION :**  
**VENTE DE 2 PARCELLES COMMUNALES AUX NOUVEAUX CONSTRUCTEURS**

La Commune est propriétaire de parcelles de terrain pour 5 405 m<sup>2</sup> qui sont actuellement occupés respectivement par le Centre des Jeunes et la Halte Garderie « les Pitchounets », qu'elle envisage de vendre.

En effet, la Commune a engagé une réflexion pour regrouper ces structures sur le site actuel du C.L.S.H.

Aussi, après une consultation de promoteurs, il est proposé au conseil municipal d'accepter l'offre de la société les « Nouveaux Constructeurs » au prix de 3 000 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître VARENGO et d'engager au préalable la nécessaire désaffectation et un déclassement des biens à aliéner.

**8EME DELIBERATION :**  
**RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE « ILOT CASINGA » - CONCERTATION PUBLIQUE**

La Ville a engagé une importante opération de renouvellement urbain sur l'îlot dit « La Casinca » visant à la création d'une véritable centralité.

Avec l'aide de l'EPF PACA, et après une consultation de promoteurs, le projet de la Société EFFAGE a été retenu en Avril 2008.

Il convient aujourd'hui, avant de lancer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique, de définir les modalités de concertation avec le public, afin de présenter le projet global de restructuration de l'îlot et des voiries.

**9EME DELIBERATION :**  
**DEMANDE DE DENOMINATION DE LA VILLE DE MANDELIEU-LA NAPOULE EN « COMMUNE TOURISTIQUE »**

La loi n° 2006-437 du 14 Avril 2006 et le Décret n°2008-884 du 2 Septembre 2008 sont venus modifier le régime du classement touristique des communes. La ville de Mandelieu la Napoule est concernée par cette modification dans la mesure où elle a été classée en station balnéaire par Décret du 12 juillet 1962.

Les nouveaux textes organisent le dispositif de classement en deux étapes et distinguent désormais la demande de dénomination de «Communes touristiques» d'une part et le classement de la Commune en « Station de tourisme » d'autre part.

La dénomination de « commune touristique » est désormais décidée par arrêté préfectoral, pour une durée de 5 ans et le classement de la commune en « station de tourisme » sera décidé par décret pour une durée de 12 ans.

Il convient donc de solliciter la demande de dénomination de la ville de Mandelieu-La Napoule en « commune touristique ».

**10EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES ORGANISATEURS DU TRAIL DES BALCONS D'AZUR**

La Ville de Mandelieu-la Napoule accueillera le Trail des Balcons d'Azur le 24 et 25 avril 2010. Cette manifestation sera co-organisée par les Associations « El Nino » et « CG Sport Event ».

Les Fonds recueillis au cours de cette manifestation par les Organismes seront destinés à l'achat de matériel médical, scolaire et de jouets pour des actions humanitaires dans le monde entier.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le déroulement du Trail des Balcons d'Azur sur le territoire de la commune ainsi que l'occupation gratuite du domaine public pour le déroulement de cette manifestation.

**11EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008/2009 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES TENNIS DE L'ARGENTIERE**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le conseil municipal examine, chaque année, le rapport d'activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Activité de la Délégation de Service Public des Tennis de l'Argentièrre pour l'année 2008.

**12EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008 DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le Conseil Municipal examine, chaque année, le Rapport d'Activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Activité de la Délégation de Service Public de la Restauration Scolaire et Municipale pour l'année 2008.

**13EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PLAGE DE FON MARINA**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le Conseil Municipal examine, chaque année, le Rapport d'Activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Activité de la Délégation de Service Public de la Plage Fon Marina pour l'année 2008.

**14EME DELIBERATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PLAGE DE LA RAGUE**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le Conseil Municipal examine, chaque année, le Rapport d'Activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Activité de la Délégation de Service Public de la Plage de la Rague pour l'année 2008.

**15EME DELIBERATION :**  
**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT  
CHOIX DU DELEGATAIRE – APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION**

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public de l'Assainissement, dont la commune est propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du Délégué au vu du rapport de Monsieur le Maire et des documents dont chaque membre du Conseil a été destinataire.

**16EME DELIBERATION :**  
**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX EFFECTUES PAR L'ASA ROC FLEURI AU CHEMIN DE LA MARNE ET AU CHEMIN DES MATINES**

L'ASA ROC FLEURI a effectué des travaux de remise en état du Chemin de la Marne et du Chemin des Matines. La commune de Mandelieu-La Napoule participera à hauteur de 25% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal sera amené à APPROUVER la participation financière de 25% du montant des travaux et AUTORISER M. le Maire ou son Adjoint délégué à verser cette participation.

**17EME DÉLIBÉRATION :**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2008 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU CINEMA**

Dans le cadre des Délégations de Service Public, le Conseil Municipal examine, chaque année, le rapport d'activité du Délégué, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité de la Délégation de service public du Cinéma pour l'année 2008.

**18EME DÉLIBÉRATION :**  
**CONVENTION DE PARTENARAT POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE SOUS FORME DE RESIDENCE D'ARTISTE**

Le Centre Culturel Municipal a pour vocation, entre autre, d'encourager les jeunes talents, de les accompagner dans leurs démarches et de leur permettre de jouer dans des conditions professionnelles, afin de préparer leur spectacle.

Cette résidence est pour son bénéficiaire un temps lui permettant de confronter sa création aux acteurs culturels de la région, conformément à la politique culturelle mise en place par la ville de Mandelieu la Napoule « une culture pour tous », qui consiste à donner sa chance à tout le monde.

La Commune et l'Association KARAKOIL PRODUCTION se sont rapprochées afin de mettre en œuvre la réalisation d'un spectacle intitulé : « Récital et toiles ». La Salle de Spectacle d'Espace liberté sera mise gracieusement à disposition de cette association pour les répétitions.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'Approuver la Convention relative aux conditions d'organisation de ce spectacle.

**19EME DÉLIBÉRATION :**  
**APPEL AU MECENAT POUR MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Dans le cadre de la politique culturelle mise en place par la Ville et de son incidence non négligeable sur le budget de la commune, celle-ci ne saurait se passer des dons de personnes privées, d'entreprises ou de banques partenaires.

Ce mécénat peut revêtir plusieurs formes qui peut aller du simple prêt de matériel, en passant par de la promotion gratuite ou investissement pour la réalisation de projet particulier.

Afin de pouvoir encaisser ce type d'aide, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter le principe de mécénat.

**20EME DÉLIBÉRATION :**  
**ADHESION DE LA COMMUNE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THEATRE ET D'ANIMATION (FNCTA) – RESEAU DU THEATRE AMATEUR REGIONAL ET NATIONAL**

La Ville de Mandelieu la Napoule souhaite diffuser le théâtre amateur dans la région au travers de sa Troupe de Théâtre Municipale : la Mandolo'scène.

La Commune souhaite promouvoir la qualité de travail de l'art vivant dispensé au Centre Culturel Municipal de Mandelieu la Napoule.

Afin de permettre à cette troupe de participer aux divers festivals de Théâtre Amateur de la Région, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion à la FNCTA.